

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Arrêté du 21 mai 2010 modifiant l'arrêté du 9 février 2007 portant nomination au comité des carrières des agents de direction des organismes du régime général de la sécurité sociale et du régime social des indépendants**

NOR : SASS1030401A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-47-7 ;  
Vu l'arrêté du 9 février 2007 modifié portant nomination au comité des carrières des agents de direction des organismes du régime général de la sécurité sociale et du régime social des indépendants,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 février 2007 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I. – Les mots : « En tant que directeur régional des affaires sanitaires et sociales désigné par le directeur de la sécurité sociale » sont remplacés par les mots : « En tant que membre du service mentionné à l'article R. 155-1 du code de la sécurité sociale désigné par le directeur de la sécurité sociale ».

II. – M. Selmati (Olivier), chef de la mission nationale chargé de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, est nommé en remplacement de M. Tourancheau (Jean-Marc).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale au ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 21 mai 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT